



**ARRETE MUNICIPAL PORTANT REQUISITION D'UN MOBIL-HOME  
AU CAMPING MER ET CAMARGUE**

**N° ARR2020\_033**

Le maire de Calvisson,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la construction et de l'habitat,  
Vu l'incendie ayant eu lieu dans l'habitation de la famille LIAUTAUD,  
Considérant qu'il est nécessaire de reloger en urgence cette famille,

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du mardi 14 avril 2020 et pour une durée indéterminée, la commune de Calvisson réquisitionne un mobil-home propriété du camping « mer et camargue » afin d'y reloger en urgence la famille LIAUTAUD.

**Article 2** : La directrice générale des services, la police municipale, la brigade de gendarmerie de Calvisson, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera transmis à :

M. le commande de la brigade de gendarmerie de Calvisson.  
La police municipale.

Fait à Calvisson, le quatorze avril deux mille vingt.

Le maire,  
André SAUZEDE,

